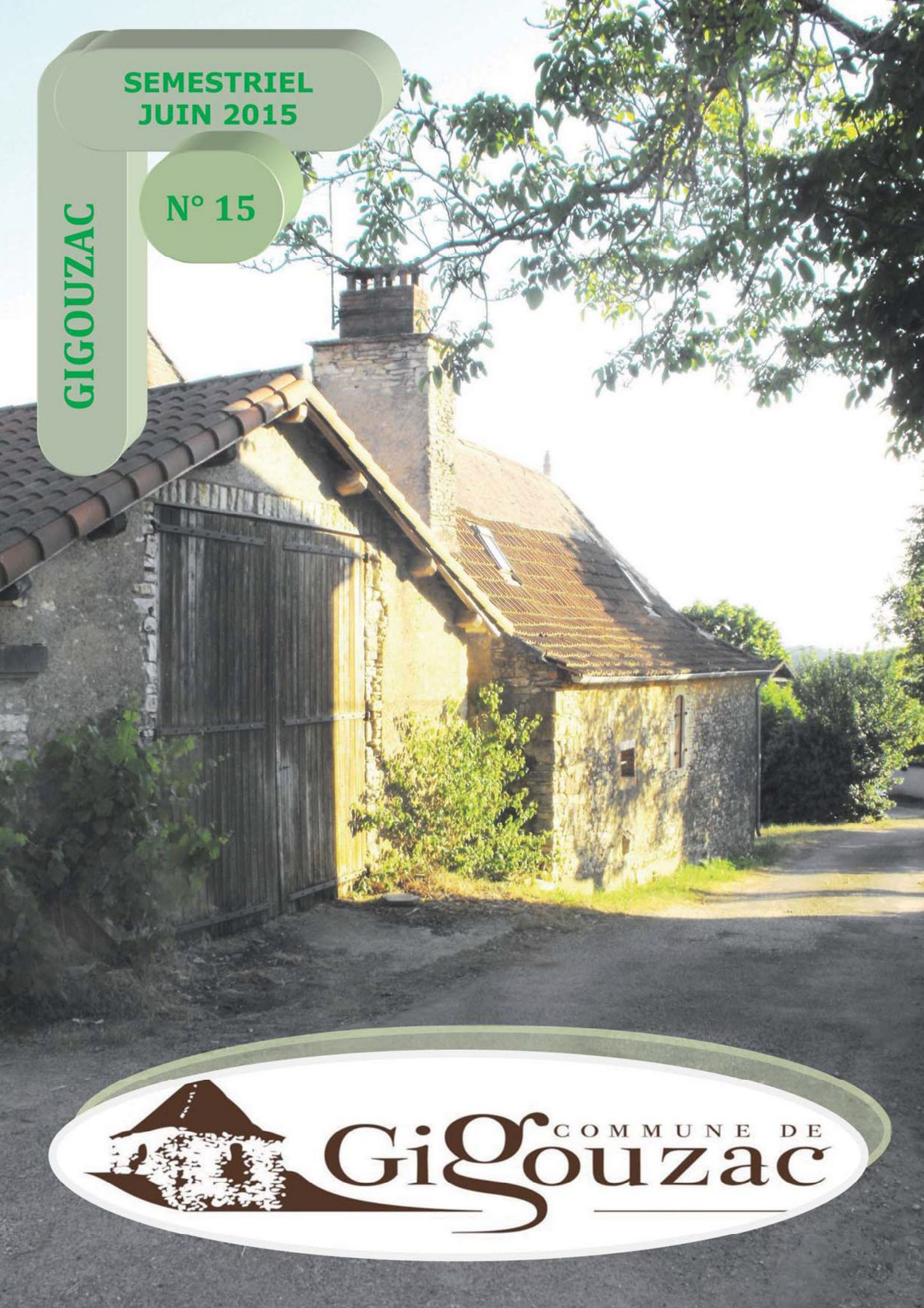


SEMESTRIEL
JUN 2015

GIGOUZAC

N° 15



COMMUNE DE
Gigouzac

ETAT CIVIL

Nos joies :

Naissance de Paul Bernard Serge RATZ le 10 mai 2015

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

Qui ? → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.
Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre conscription à la journée Défense et Citoyenneté. L'obligation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Comment ? → Deux possibilités s'offrent à vous :

→ PAR INTERNET

- 1 - Créer votre compte sur www.mon.service-public.fr
- 2 - Vérifier ensuite que le recensement est possible dans votre commune.
- 3 - Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique catalogue des services, cliquez sur « les démarches », puis, dans le zone recherche taper « recensement citoyen en ligne ».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

→ À LA MAIRIE DE VOTRE COMMUNE

Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

www.defense.gouv.fr/jdc

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

REGION SUD-OUEST

- CSN Poitiers • Départements 16 / 17 / 79 / 86 • 05 49 96 24 69
- CSN Toulouse • Départements 09 / 12 / 31 / 46 / 81 • 82 • 05 62 57 38 88
- CSN Bordeaux • Département 33 • 05 57 85 11 23/58
Département 47 • 05 57 85 11 24/48
- CSN Limoges • Départements 19 / 23 / 24 / 87 • 05 55 12 69 92
- CSN Pau • Départements 40 / 64 / 65 / 32 • 05 59 40 46 71

REOUVERTURE DE CHEMIN

La municipalité tient à remercier et à applaudir l'initiative de quelques habitants, Yvon Linou, Claude Sempé et Georges Henry, grâce à eux, le joli chemin qui relie le mas de



Nadal aux Serres a été ré-ouvert aux promeneurs avec l'aide d'Éric, notre employé communal.

Autrefois, Gigouzac n'avait pas de cantonnier et il était naturel d'entretenir le village, tel un grand jardin. Bien sûr nous avons aujourd'hui Éric pour l'agréments au quotidien, mais malgré son excellent travail, il y a parfois trop à faire. Alors ces actions bénévoles nous rappellent à tous que ce village est avant tout le nôtre et qu'il ne tient qu'à nous de le rendre encore plus agréable !



Editorial du Maire

Une grande satisfaction !

En ce début de printemps, une excellente nouvelle est venue de l'Inspection Académique nous annonçant enfin l'ouverture d'une deuxième classe à Gigouzac !

Cela faisait plusieurs années que nous le demandions, afin de pouvoir soulager à la fois les enseignants de notre regroupement pédagogique intercommunal et les élèves qui se retrouveront dans de meilleures conditions de travail dès la rentrée.

Ce faisant, il nous a donc fallu lancer les travaux de cette nouvelle classe. Ceux-ci démarreront très vite afin de pouvoir livrer une nouvelle salle et un nouveau préau le plus rapidement.

Tout ceci est le fruit d'une action menée depuis plusieurs années. Je voudrais rendre ici hommage à tous ceux qui, avant nous, se sont battus pour sauver, puis pour développer notre école.

Aujourd'hui regroupés avec Francoulès et Saint Pierre Lafeuille pour le fonctionnement des deux sites scolaires, nous démontrons qu'en étant unis, nous sommes plus forts.

Cette deuxième classe pérennise pour longtemps l'école. À l'heure des fermetures et des restrictions, c'est une victoire dont nous pouvons tous être fiers.

Non, nos campagnes ne sont pas vouées à l'échec et à la résignation, mais c'est un combat de tous les jours.

Autre bonne nouvelle, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les impôts en 2015.

En effet, malgré un niveau d'investissement soutenu et une baisse importante des aides de l'État, nous sommes arrivés à maîtriser les dépenses. Ceci nous permet donc de geler le taux d'imposition.

Excellent été à vous toutes et tous dans la joie et la convivialité !

Votre Maire
Romuald MOLINIÉ

Dans ce numéro

| | |
|--------------------|----------------|
| Etat civil | page 2 |
| Edito du Maire | page 3 |
| Infos municipales | pages 4 et 5 |
| Budget 2015 | pages 6 et 7 |
| L'Ecole s'agrandit | pages 8 et 9 |
| Chiens errants | page 10 |
| Trions mieux | page 11 |
| 1 siècle passé | page 12 |
| Portrait | page 13 |
| Associations | pages 14 et 15 |

Infos municipales

RÉOUVERTURE DE CHEMINS

Conformément à nos engagements, nous poursuivons la réouverture des chemins, afin de les rendre praticables pour les pédestres.

Un chemin reliant la route du Mas de Nadal au lieu-dit « Les Serres » a été ré-ouvert grâce à l'intervention de bénévoles de la commune. C'est une belle initiative de leur part de s'être proposés. Qu'ils trouvent ici tous nos remerciements.

Autre réouverture, il s'agit d'un chemin permettant de contourner la colline du « Fajot ».

TRAVAUX

Voirie : la route du Mas de Jouanis a été refaite. Cet été des travaux de voirie seront à nouveau effectués par le Grand Cahors.

Le chemin reliant la départementale à la maison de Georges Henry a été empierré afin de le rendre plus praticable.



GRAND CAHORS

La communauté d'Agglo s'est vue dotée de la compétence numérique.

Sur ce sujet, nous rappelons que l'opérateur Orange a signé avec le Grand Cahors un accord d'équipement en très haut débit pour tous les abonnés à l'horizon 2020.

Toutefois, la commune dispose déjà d'une couverture haut débit, qui répond à bon nombre de besoins.

Concernant la téléphonie mobile, qui laisse à désirer surtout dans le bourg, de nombreux contacts ont été pris et l'on nous promet une couverture d'ici la fin 2015... à suivre donc !

MATINÉE CITOYENNE

Le samedi 30 mai, à l'initiative des élus, bon nombre d'habitants ont répondu présents, afin de contribuer à l'amélioration de notre cadre de vie.

Nettoyage de l'église, peintures extérieures, nettoyage du ruisseau, plantation de fleurs sur les berges, démoussage du tennis, ont pu être réalisés, grâce à votre implication.

Soyez tous vivement remerciés et à l'année prochaine !



ÉCOLE

Cette année une grande partie du budget est consacrée à l'agrandissement de l'école. Un dossier spécial est à lire dans les pages qui suivent.

ASSAINISSEMENT

Des travaux d'entretien et de fluidité sur l'ensemble du réseau ont été faits en avril.

STATIONNEMENT

Afin d'empêcher le stationnement des véhicules sur le boulo-drome, des demi barriques agrémentées de plantes ont été positionnées



SÉCURISATION DE LA DÉPARTEMENTALE

Afin de terminer la sécurisation de la route principale traversant la commune, la place de la bascule a été intégralement reprise et repensée. Ce sera désormais un cadre plus végétalisé et plus



INFOS DIVERSES

La cérémonie du 8 mai s'est déroulée en présence de l'Harmonie musicale de Rocamadour. Ce fut un moment très émouvant.

Le traditionnel repas de la fête nationale se déroulera le 13 juillet au soir.

Résultat des élections Départementales du 22 Mars 2015

Participation : **67,69 %**

2015
DÉPARTEMENTALES

| | |
|--|----------------------------|
| Danielle DEVIERS - Serge RIGAL Parti Socialiste | 53,25 % 41 votes |
| Monique GOUSSU - Emeric ZELLER Front National | 37,66 % 29 votes |
| Pierre BEAUVOIS - Fanny BEGGIATO Front de Gauche | 9,09 % 7 votes |
| Votes blancs | 3,03 % 4 votes |
| Votes nuls | 38,64 % 51 votes |

| Population | NC habitants | (Données Insee 2009) | | |
|------------|--------------|----------------------|------------|----------|
| Inscrits | | Votants | Abstention | Exprimés |
| NC | | 67,69 % | 32,31 % | 39,49 % |
| 195 | | 132 | 63 | 77 |



Quelques explications sur le Budget 2015

La Section de Fonctionnement est constituée des dépenses courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et à la mise en œuvre des actions décidées par les élus. Y figure aussi le remboursement des intérêts des emprunts. Elle enregistre également les recettes fiscales, les dotations et participations de l'Etat.

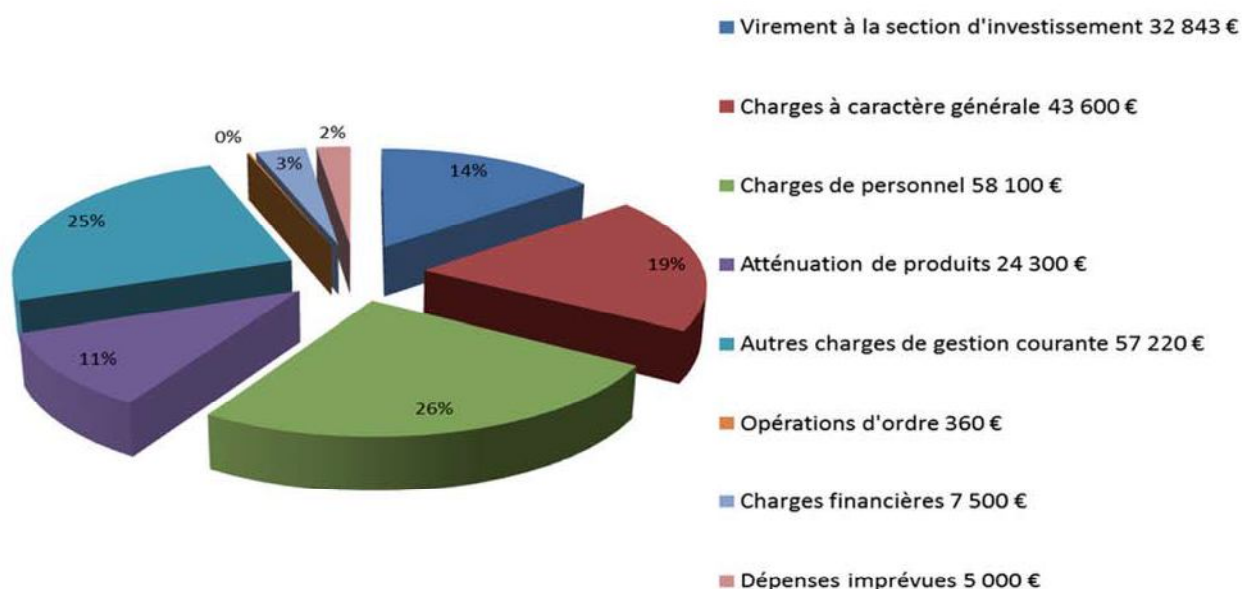
Cette année, elle s'équilibre en dépenses et en recettes à 228 923 €.

Les dépenses augmentent sensiblement par

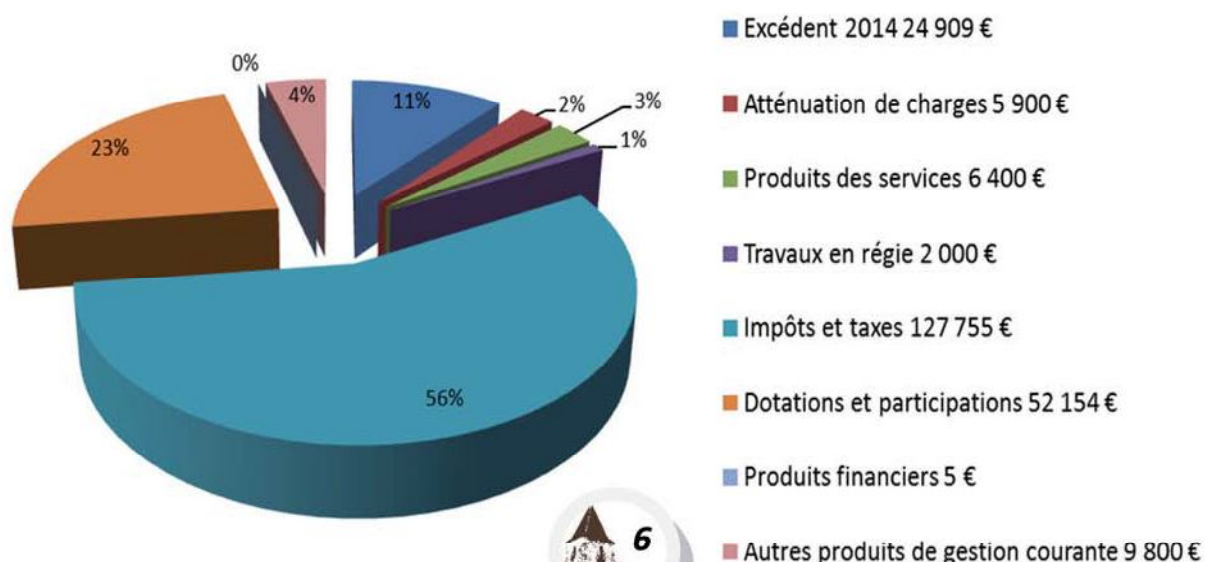
rapport au budget précédent ; ceci s'explique par une hausse de notre participation aux écoles et des intérêts des emprunts. Malgré cela, un effort conséquent a été fait pour maîtriser les dépenses à caractère général.

Pour les ressources, on y trouve principalement les recettes fiscales, mais aussi les dotations et les participations de l'État et du Département. Cette année, ces dotations diminuent encore fortement et ce n'est qu'un début nous dit-on ! Malgré cette diminution notable, nous avons décidé de ne pas augmenter les impôts.

Section de Fonctionnement - Dépenses - 228 923 €



Section de Fonctionnement - Recettes - 228 923 €



La Section d'investissement intéresse essentiellement les opérations d'équipement ayant pour objet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune et d'améliorer la qualité des équipements municipaux, voire d'en créer de nouveaux. Le remboursement du capital de la dette figure également à la section d'investissement. Les recettes proviennent essentiellement des emprunts, de subventions spécifiques de l'Etat et de l'autofinancement.

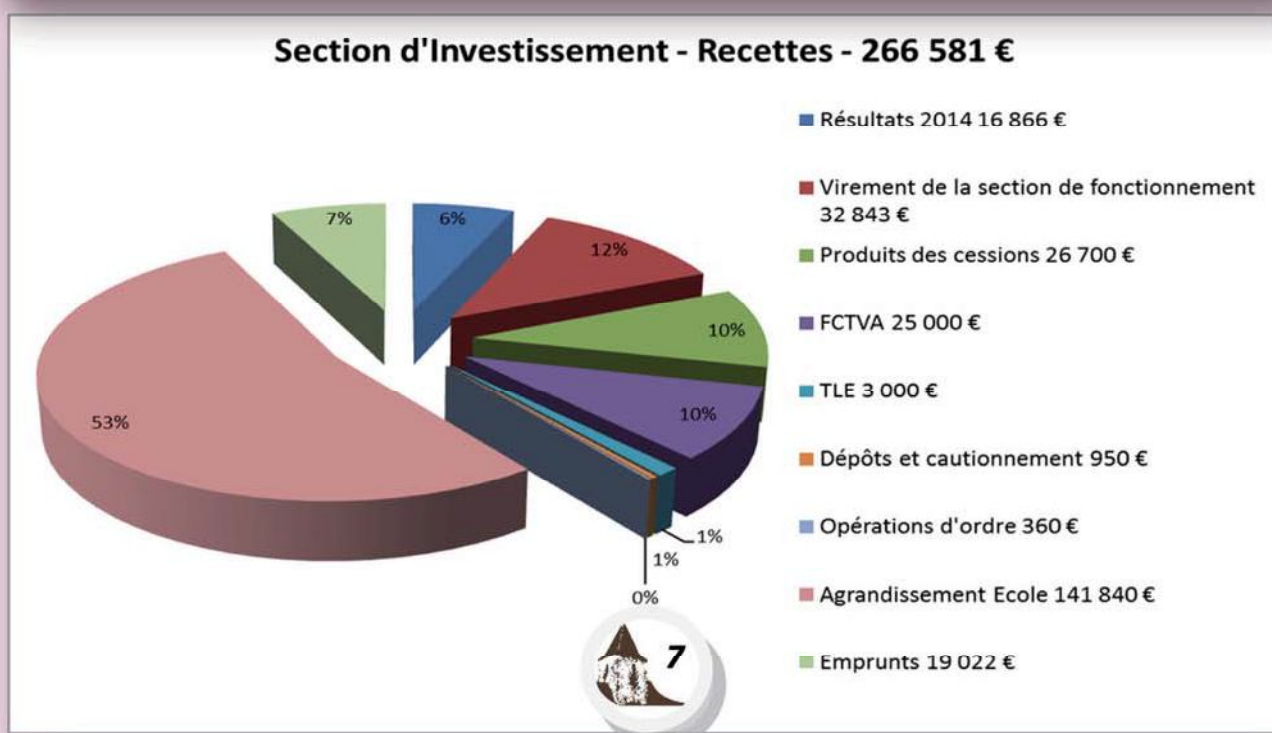
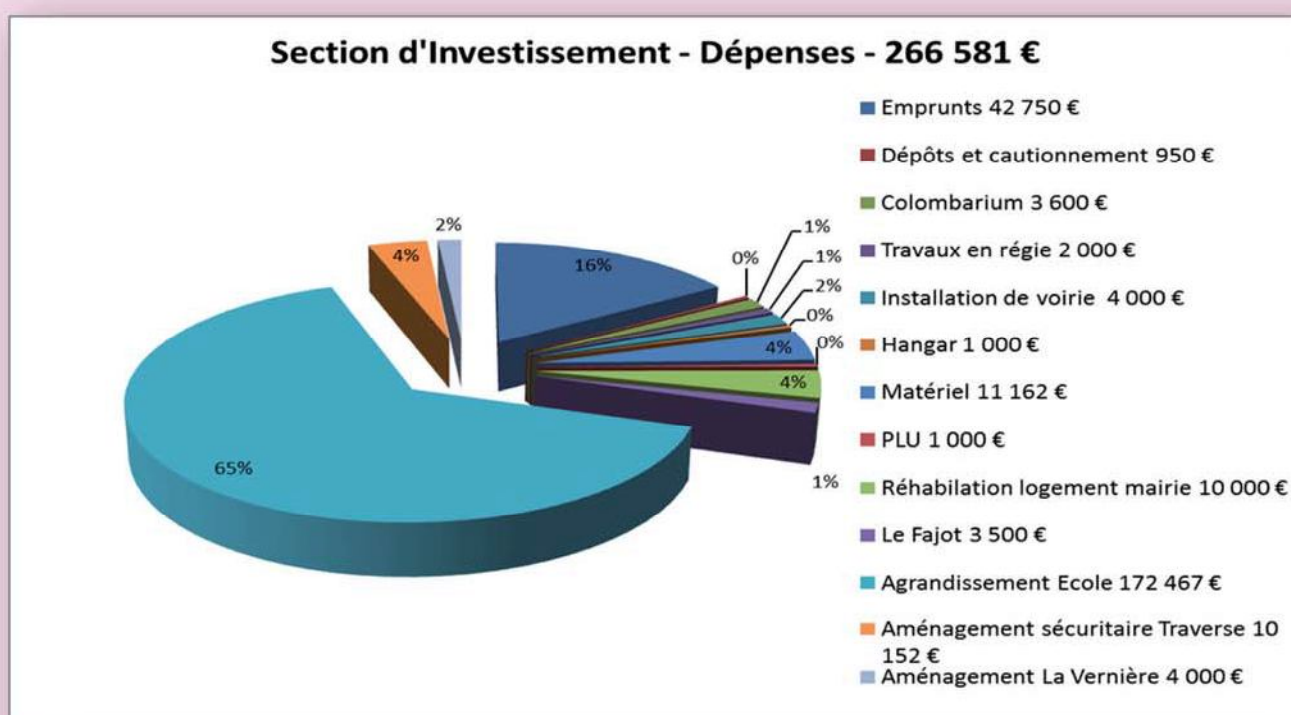
Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à 266 581 €.

Plusieurs opérations se distinguent :

- l'agrandissement de l'école, représente 65% de ce budget. Cette opération sera achevée à la fin de l'été.
 - l'aménagement de la place de la bascule pour 5%,
 - le toit du logement Conduché,
- Le reste des dépenses étant du matériel d'équipement.

En ce qui concerne l'endettement de la commune, l'annuité d'emprunt 2015 représente moins de 10 % du budget de fonctionnement.

Un emprunt sera contracté en 2015, afin de financer l'agrandissement de l'école.



L'école s'agrandit !



L'ÉCOLE S'AGRANDIT !

Notre petite école, si agréable avec sa cour en herbe et ses majestueux marronniers, a été imaginée par Pol Abraham (1891-1966), architecte du ministère de l'Éducation Nationale, en 1948. À l'époque, elle était un prototype très innovant, incluant une classe, une cantine (l'actuelle « salle informatique »), et même un logement de fonction dans lequel se trouve maintenant la partie cantine et garderie.

Aujourd'hui, elle va encore évoluer puisque nous allons accueillir l'année prochaine une seconde classe.

Certains d'entre vous peuvent se demander s'il est pertinent d'investir dans l'école à l'heure où les politiques tendent à fermer les petites structures comme la nôtre. Mais plutôt que de céder à la fatalité, nous avons choisi de nous battre pour conserver ce lieu de vie par excellence, qui a vu grandir beaucoup d'entre nous. L'ouverture de cette seconde classe est le signe que notre école abritera pour encore quelques années au moins nos enfants !



LES TRAVAUX EN DETAILS

Concrètement, l'école va subir dès cet été plusieurs modifications.

LA NOUVELLE SALLE DE CLASSE

Elle se trouvera à la place du préau actuel. Les deux côtés ouverts vont être fermés, laissant juste une coursive pour s'abriter. Pour rester dans l'esprit du bâtiment, deux grandes fenêtres s'ouvriront sur la cour. Un accès indépendant est prévu sur le côté est de la classe. Les murs seront en bardage bois pour mieux « se fondre dans le décor ».



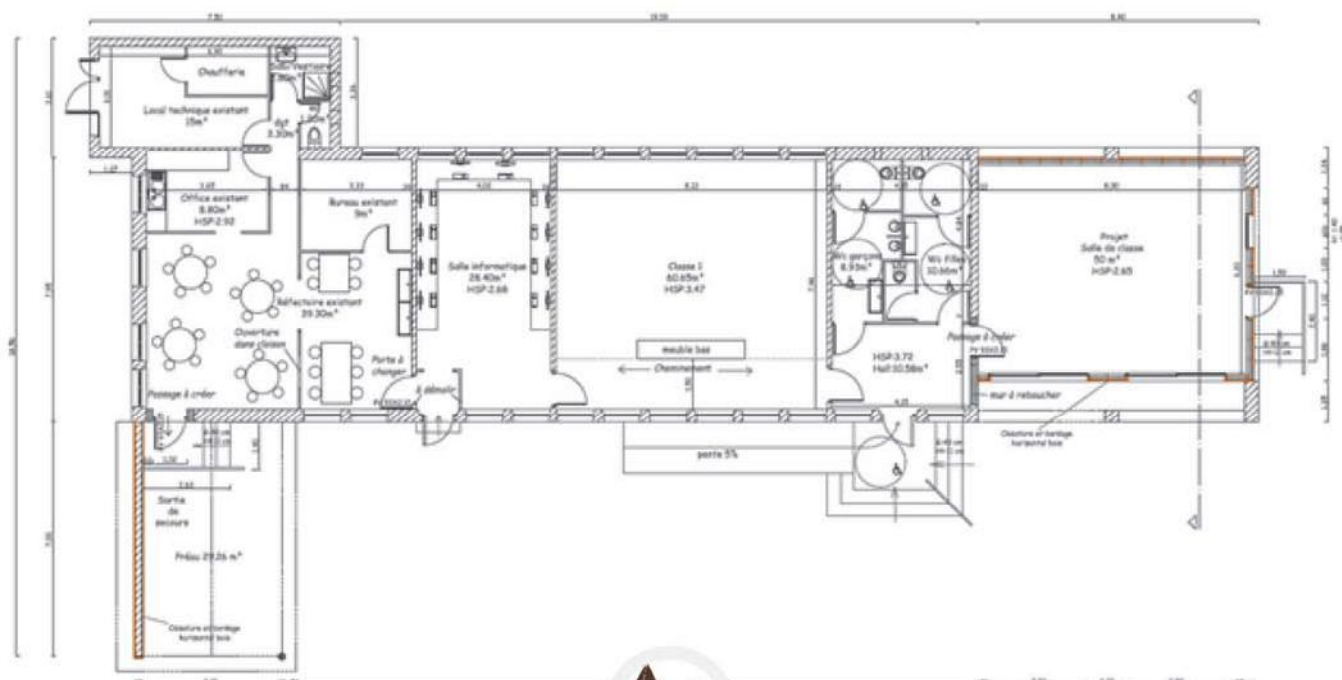
LE PREAU

Le préau, de fait, déménage pour se reconstruire contre le mur de la cantine, à l'aplomb des fenêtres. Il consistera pour l'instant en un simple toit, qui se prolongera en coursive tout le long de la classe actuelle pour rejoindre celle décrite précédemment.

LES SANITAIRES

Les parties vestiaire et sanitaires existantes datent un peu et ont également besoin d'un grand rafraîchissement ! Elles ont alors été repensées.

La taille des vestiaires s'en trouve un peu amoindrie pour permettre d'avoir des toilettes accessibles aux enfants en situation de handicap en cas de besoin. Filles et garçons disposeront également chacun d'un espace lavabo.



DIVAGATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES

Certains pensent que parce que l'on est à la campagne, il est bien normal que chiens et chats divaguent à leur gré. Cette idée pourrait être concevable, cependant, si l'on y réfléchit un instant, l'errance des chiens et des chats peut avoir de graves conséquences.

En effet, un animal domestique en liberté peut provoquer un accident de la circulation (voitures,

motos, enfants à vélo, cavaliers), il peut être porteur de maladies **(1)** et les transmettre à d'autres animaux, ou pire à des humains, il peut mordre et provoquer de graves blessures, il peut déranger la faune sauvage pendant sa période de reproduction qui nécessite de la tranquillité, il peut créer de gros dégâts auprès des jeunes animaux de l'année (lapereaux, perdreaux, faisandeaux, et même jeunes chevreuils).

C'est sûrement pour toutes ces raisons que la loi encadre strictement la divagation des chiens et des chats... même en zone rurale, puisque c'est le Code Rural lui-même qui régit ces situations.

RAPPEL DE LA LOI :

Selon l'article L. 211-19-1 du Code Rural, il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité.

L'article L. 211-23 du Code Rural donne deux définitions, l'une applicable aux chiens, l'autre aux chats.

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de la voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Selon l'article 1385 du Code Civil, le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage,

est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.

Selon l'article R. 622-2 du Code Pénal, le fait, par le gardien d'un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes, de laisser divaguer cet animal est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 2ème classe.

En vertu de l'article L. 211-22 du Code Rural, le maire prend toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Il peut ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés.

Aux termes de l'article R. 211-12 du Code Rural, le maire peut organiser, après en avoir averti la population, des campagnes de capture des chiens et des chats errants.

Les propriétaires, locataires, fermiers ou métayers peuvent aussi saisir ou faire saisir par un agent de la force publique, dans les propriétés dont ils ont l'usage, les chiens et les chats que leurs maîtres laissent divaguer. Les animaux saisis sont conduits en fourrière. Les animaux ne peuvent être restitués à leurs propriétaires qu'après paiement des frais de fourrière. En cas de non-paiement, le propriétaire est passible d'une amende (article L. 211-24 du Code Rural). Les gardes chasse particuliers doivent faire un signalement des chiens errants auprès du Procureur de la République.

En application de l'article R428-6 alinéa 2 du Code de l'Environnement, la divagation des chiens est punie d'une amende de 4ème classe (750,00 euros).

Pour information, la commune de Gigouzac compte approximativement 70 chiens (le nombre de chats est plus difficile à déterminer). Pensez-vous que nous pourrions vivre tranquillement si tous les propriétaires laissaient divaguer leurs chiens en toute liberté sur le territoire de notre commune ?

Alors désormais, propriétaires de chiens, faites preuve de civisme et respectez la législation en les tenant en enclos ou à l'attache **(2)**.

(1) Le renard peut être porteur de l'Echinococcose alvéolaire. Cette grave maladie est transmissible aux chiens et aux chats, qui eux-mêmes peuvent la transmettre à l'homme. Les animaux errants représentent un facteur risque élevé du développement de cette maladie.

(2) L'attache est interdite pour les animaux n'ayant pas atteint leur taille adulte. La longueur de la chaîne ne peut être inférieure à 2,5 mètres pour les chaînes coulissantes et à 3 mètres pour les chaînes insérées à tout autre dispositif.

Trions mieux pour recycler plus

Pour nous débarrasser de nos déchets, nous disposons de plusieurs types d'équipements : les bacs verts et marrons, les récup'verre et la déchetterie. Cela suppose qu'un tri préalable doit être effectué par chacun d'entre nous à la maison, en fonction de la nature des déchets. L'objectif final de ce système est de pouvoir en recycler un maximum.

Les résultats, enregistrés à l'échelle du département, sont parmi les meilleurs au niveau national et démontrent qu'une large majorité de Lotois a compris et respecte convenablement les règles mises en place.

Néanmoins, dans certains bacs de collecte des déchets recyclables (poubelles vertes) des erreurs sont encore constatées. Il s'agit des déchets jetés à tort dans ces bacs, qui dégradent la sécurité ou les conditions de travail des agents de tri et de collecte : seringues, verre, produits chimiques, litières d'animaux, restes de repas, viscères... Cette liste, malheureusement non exhaustive, énumère ce que l'on trouve encore trop souvent sur le tapis de tri...

Trois raisons essentielles doivent nous inciter à améliorer la qualité du tri des déchets recyclables : **améliorer les conditions de travail** des agents de tri et de collecte, **recycler plus de déchets** et **réduire les coûts** au niveau du traitement du refus (erreurs de tri).

Pour les bacs verts : des consignes de tri encore plus simples

Il faut peut-être, pour certains, rappeler que, sur le Lot, les consignes de tri ont été simplifiées en ce qui concerne les emballages en plastique. Les divers pots (yaourt, crème fraîche...) et barquettes en plastique, ainsi que le polystyrène peuvent désormais être triés. Aussi, vous pouvez jeter dans le bac vert **tous les emballages** (en plastique, en carton, en métal, en aluminium) et **tous les papiers** (prospectus, enveloppes...). En appliquant ces nouvelles règles, nous pouvons recycler encore plus de déchets.

Dans les récup'verre : uniquement les emballages

En dehors des bouteilles, pots et bocaux en verre, tous les autres objets de verre ne sont pas acceptés par la verrerie : vitres, vaisselle et plats pour le four... Ils contiennent des additifs qui perturbent le processus industriel. D'autre part, encore beaucoup de verre est jeté dans les bacs marron (ordures ménagères). Au lieu d'être recyclé à Albi, il sera enfoui dans le centre de stockage de Montech, où il restera plus de 4000 ans avant de se dégrader.

La déchetterie : pour vos déchets volumineux ou toxiques

La déchetterie de Catus est à votre disposition en accès libre et gratuit aux horaires suivants : du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (fermé le lundi matin et le mercredi après midi).

Le dépôt de déchets encombrants (meublier, radiateurs, matelas, déchets de rénovations...) à côté des bacs est strictement interdit, sous peine de poursuite et d'amende. Hormis la dégradation du cadre de vie des riverains, cette pratique engendre un surcoût important pour l'ensemble de la collectivité.

Sachez par ailleurs que vous avez accès à toute autre déchetterie du département.

Le compostage : pour jeter moins de déchets

Tous ceux qui ont un jardin sont encouragés à composter sur place les déchets de cuisine et les petits déchets de jardin. Ils peuvent aussi acquérir un composteur auprès du SYDED, contre une participation de 20 euros. La demande (comportant vos nom, prénom, adresse et téléphone) est à adresser par courrier avec un chèque libellé à l'ordre du Trésor public à l'adresse suivante : Les Matalines, 46150 Catus.

Le tri sélectif sur les manifestations publiques

Sur simple demande, le SYDED met à disposition des associations du matériel de tri sélectif à utiliser lors des diverses manifestations. (mail : accueil@syded-lot.fr)

Le coût de traitement des déchets issus des poubelles marrons (non recyclables) est de 130 euros la tonne. Le transport vers les centres de stockage ou de traitement situés en dehors du département revient très cher.

Les erreurs de tri dans les bacs verts (déchets recyclables) font varier le coût de 45 à 90 euros la tonne en fonction du taux de refus.

En résumé, moins on jette et mieux on trie, plus les coûts seront réduits.

En plus des documents « **Jetons moins, jetons mieux** » et du quizz « **J'ai compris, je trie** » qui sont joints, vous trouverez en Mairie « **Le guide du compostage individuel** », des autocollants « **Stop pub** » et des bons de commande de « **Kits de compostage individuel** ».

Pour plus de renseignements contacter le SYDED au 05 65 21 54 30 (www.syded-lot.fr), ou votre référent environnement sur la commune : François Ouvrard.



Un siècle est passé à Gigouzac.....

Quelques vieilles photos prises en 1909 retrouvées dans un album familial éveillent vite une question : le village a-t-il tellement changé en un siècle ?

Alors on essaie un petit jeu : on reprend des photos du même angle de vue, on enlève les couleurs (sinon ce serait de la triche !), et on regarde ce que ça donne...

Vu du pont de la mairie, ça n'a pas tant bougé que ça finalement...



Mais que dire lorsque l'on regarde la place de l'église !



Au passage, si vous observez bien la photo de 1909 à gauche, les grosses pierres que vous distinguez au sol sont très certainement les dernières ruines du château qui ont été effacées à partir de 1897 lorsque l'on a nivelé et approprié la place de l'église.

La suite au prochain numéro ! N'hésitez pas à nous faire partager vos vieilles photos du village et de ses mas vous aussi !

Un Chevalier à Gigouzac !



Jean-François BERGUES a repris l'exploitation de ses parents voilà une vingtaine d'années. Depuis, il n'a eu de cesse de viser l'excellence pour son élevage qui produit des veaux sous la mère de très grande qualité. Ses efforts sont aujourd'hui couronnés de succès puisque Jean-François s'est vu décerner le 31 janvier 2011 par Monsieur Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Agriculture, le grade de **CHEVALIER DANS L'ORDRE DU MERITE AGRICOLE**. Cette distinction a été créée en 1883 pour récompenser toutes celles et ceux qui se sont investis dans le monde agricole et rural en y apportant leur capacité de travail, d'invention, d'organisation, de rigueur et de passion. Le 31 mai dernier, une délégation de la mairie lui a fait la surprise de le rejoindre en plein travail pour lui remettre enfin cette

décoration dont il peut être particulièrement fier, en présence de sa femme Laëtitia, sa maman Yvonne, sa sœur Marguerite et sa nièce Léa.

L'exploitation du mas de Nadal compte 90 limousines, qui donnent naissance à environ 85 veaux chaque année. Ces derniers grandissent 5 mois sous leur mère. Ils se retrouvent ensuite sur les étals des boucheries de Paris, Monaco, Nice ou Bordeaux. Au niveau local, le boucher de Catus vient choisir en moyenne 4 bêtes chaque été. Les vaches de Jean-François sont des habituées des concours, et les plaques récompensant leurs nombreux premiers prix ornent les murs de la grange de ces dames.

« En reconnaissance de vos grandes qualités professionnelles et de votre engagement inlassable pour faire progresser l'élevage, les autorités françaises ont décidé de vous nommer chevalier dans l'Ordre du Mérite agricole ».



Jean-François a épousé le 16 août 2014 Laëtitia LAVAL, agricultrice à Gignac. Bien que n'étant pas les seuls agriculteurs à intervenir sur la commune, leur élevage est le dernier de Gigouzac.

Alors si vous trouvez la route parsemée de terre, n'oubliez pas que bientôt la pluie l'effacera. Si les vaches traversent le village, voyez-y l'image bucolique de la campagne plutôt que la bouse oubliée sur la place.



Si le vrombissement du tracteur se fait entendre un peu tard le soir certaines périodes, n'oubliez pas qu'ils vivent au fil des saisons, tributaires bien souvent de la météo et de la mise en commun du matériel. Et n'oubliez pas surtout que sans eux, nous vivrions dans les broussailles, les friches et les ronces...

Associations

AGENDA

| | |
|---|--|
| Lundi 13 juillet : | Traditionnel repas du 14 juillet. |
| Dimanche 26 juillet : | Trail du Céou à Saint Germain du Bel Air. |
| Dimanche 16 août : | Aubades organisées par les Estivales de Gigouzac. |
| Du vendredi 21 au dimanche 23 août : | Fête de Gigouzac. |
| Dimanche 23 août : | Vide grenier à Gigouzac. |
| Dimanche 27 septembre : | « Lire à Gigouzac », 8 ^{ème} Salon du Livre organisé par le Foyer rural |
| Samedi 14 novembre : | Bal organisé par Les Estivales |
| Samedi 6 décembre : | Téléthon à Gigouzac et Saint Germain du Bel Air. |
| Dimanche 20 décembre : | « Courir pour le sourire d'un enfant » à Gigouzac |

LE PETIT MOT DE LA PRÉSIDENTE DE L'AC GIGOUZAC / SAINT GERMAIN :

« Début d'année bien rempli pour le club avec beaucoup d'athlètes sur les courses lotoises, des qualifiés aux championnats de France sur la distance du 10 km avec Christophe REVEILLE à Balma, sur le marathon avec Paul LE LAY à Nantes et sur les 100 km avec Valérie GALTIE à Belves.

Les enfants ont participé aux sorties cross et sur piste.

Des nouveaux maillots du club ont été commandés.

Depuis début mars 2015, le club organise un entrainement le mardi soir à Cahors de 18H30 à 20H00 avec Laurent GALTIE, diplômé. Ce dernier vient de participer à son premier 24H00 à Brive. »

Ghislaine PAVARD

GIGOUZAC EN FÊTE

Buvette, jeux gonflables, bals, pétanques et vide grenier du 21 au 23 août, organisé par les Estivales de Gigouzac.

Vendredi 21 août 2015 : Soirée avec Dj Jenix system, à partir de 22h (entrée libre).

Samedi 22 août : Le grand orchestre de Jean Ribul. Apéro concert à 19h et soirée à partir de 22h (entrée 3 €).

Dimanche 23 août : À partir de 8h, vide grenier organisé par les Estivales et l'AC Gigouzac / Saint Germain du Bel Air. 5€ le stand, maximum 2

mètres. Inscriptions auprès de Ghislaine Pavard : marathongigi@yahoo.fr.

À partir de 18h30, repas dansant avec les anciens chanteurs de René Coll, Nicolas et Cathy qui forment le duo « sucré /salé », repas traiteur.

Tous les jours jeux gonflables. À partir de 15 h concours de pétanque en doublettes et le dimanche 23 août concours de pétanque en triplettes (8 € par équipe).

La Présidente des Estivales de GIGOUZAC, Géraldine CAILLABA MOLINIE

La Société de Chasse Gigouzacoise compte une vingtaine de membres adhérents, ce qui représente un dixième de la population de notre village.

Notre association assure protection du petit gibier en créant des zones de réserve de chasse, en réalisant des aménagements spécifiques (agrains, abreuvoirs), en régulant des espèces classées nuisibles grâce à son piègeur agréé. Elle lutte contre le braconnage grâce à son Garde Chasse Particulier assermenté et pratique un repeuplement régulier en petit gibier (lapins, perdreaux, faisans).

Les chasseurs régulent également les espèces de grand gibier : les chevreuils (dans le cadre d'un plan de chasse commun avec la société de chasse de Mechmont), les cerfs et les sangliers en collaboration avec les communes de Mechmont, Montamel et Ussel.

La chasse au grand gibier nécessite une organisation sans

faillir en terme de sécurité, mais aussi des infrastructures qui permettent de répondre aux normes d'hygiène, et d'assurer un rôle essentiel de veille sanitaire par le biais d'un premier examen des animaux prélevés réalisé par des chasseurs ayant reçu une formation spécifique.

Pour cette raison, les chasseurs des 4 communes précitées ont décidé de la construction d'un relais de chasse commun comprenant une salle d'éviscération, une salle de découpe et une chambre froide. Ce projet était ambitieux, mais nécessaire. Les mairies des communes concernées ont participé financièrement en attribuant chacune une subvention.

Les 4 associations de chasse ont également puisé dans leurs fonds propres pour financer ce projet qui touche maintenant à son terme. Tous les fonds récoltés n'ont servi qu'à acheter les matériaux de construction.

L'ensemble des travaux a été réalisé exclusivement par les

chasseurs.

Le désormais traditionnel pique-nique d'ouverture se tiendra cette année sur les lieux même de ce relais de chasse. Ainsi, le 13 septembre prochain la population entière des 4 villages (chasseurs et non chasseurs) pourra découvrir les locaux et comprendre l'essence même de leur existence.

Outre leur rôle de gestionnaires de la faune sauvage et de la protection de l'environnement, les chasseurs souhaitent vivement que leur activité soit un vecteur essentiel du tissage du lien social dans notre territoire rural.



(Le relais de chasse en travaux)

• ÉPICERIE DE TERROIR •



CAHORS

764 côte des Ormeaux

Lundi au samedi 8h30 - 19h
sans interruption
Dimanche 8h30 - 12h30

05 65 20 23 75

www.terregourmande.fr
contact.terregourmande@gmail.com



BAR
RESTAURANT

Chez Régine

Cuisine traditionnelle

46150 GIGOUZAC

Tél. 05 65 36 88 72

BOULANGERIE



Jimmy & Martine
BRETON

Place de la Poste
46150 CATUS

Tél: 05 65 23 89 15
mail: breton.jimmy@neuf.fr

ICI. JE PETRIS. JE FAÇONNE. JE CUIS



**BOULANGERIE - PATISSERIE
AU PAIN D'ORÉ**

**Sandrine et Jérôme BISSON
46090 MERCUES
Tél 05-65-20-00-19**

Matériel Médical

Mmes RUSCASSIE et GARDELLE
46150 CATUS

Tél: 05 65 22 74 08
Fax: 05 65 21 23 34



MOULY IMMOBILIER

TOUTES TRANSACTIONS, ACHATS, VENTES, LOCATIONS, GESTION

www.mouly-immobilier.com

55, boulevard Gambetta - 46000 CAHORS - France - Tél. 05 65 35 21 42 - Fax 05 65 35 93 83
E-mail : agence.girma.mouly@wanadoo.fr

POMPES FUNÈBRES CAHORS FUNÉRAIRES



Tél: 05 65 21 29 16
24h/24 7j/7

19, Rue Émile Zola 46000 Cahors

LA BOUTIQUE DU MENUISIER

Depuis
1976

menuiseries
Faugère



BOIS, ALU, PVC, MIXTE
(fabrication sur mesure)



- ◆ FENÊTRES
- ◆ PORTES-FENÊTRES
- ◆ PORTES D'ENTRÉES
- ◆ VOLETS BATTANTS
- ◆ VOLETS ROULANTS

R. C. CAHORS A 305 885 691

- ◆ PORTAILS GARAGE
- ◆ PORTAILS JARDIN
- ◆ VÉRANDAS
- ◆ STORES
- ◆ ESCALIERS

Chemin de la Sablière - REGOURD - 46000 CAHORS - Tél. 05 65 35 51 01
Agence : 7, av. Gustave Larroumet - 46300 GOURDON - Tél. 05 65 41 05 98
menuiseries.faugere@wanadoo.fr

Société HUGON

Z.A.C Grand Comp
46090 MERCUES

Tél. 05 65 35 11 17
Fax. 05 65 22 31 85

contact@hugon-tribunes.fr
www.hugon-tribunes.fr

